

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la Décision du Président N°2022-24 en date du 26 septembre 2022, portant passation avec la société RICOH, d'un contrat de location et de maintenance d'un copieur pour le Cap' Orne, d'une durée de 3 ans du 1er février 2023 au 31 janvier 2026,

Considérant le besoin de passer un avenant de prolongation de ce contrat pour une nouvelle durée de 6 mois, l'état du matériel permettant d'en prolonger la location pour une durée de six mois,

Vu la proposition de passation d'un avenant N°1 au contrat de location, présentée par la société RICOH,

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : de passer un avenant N°1 au contrat N°1-1NVYBZ4W, avec la société RICOH France - 7/9 Avenue Robert Schuman, Parc Icade Paris Orly, 94150 RUNGIS, pour la location et la maintenance d'un copieur RICOH IMC 5500 A,

**Article 2** : que l'avenant au contrat sera conclu pour une durée de 6 mois, du 1er février 2026 au 31 juillet 2026,

**Article 3** : que le nouveau loyer trimestriel pour la location s'élève à 676,66 €TTC, (forfait technique compris), et que le coût copie en maintenance, s'élève à 0,00367 € pour la copie en noir, et 0,027765 € pour la copie couleur (en paiement trimestriel).

Rombas, le 1<sup>er</sup> avril 2026



Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
057-200056190-20260401-DP2026-07-AU  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026